



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 15/02/2018

Reçu en préfecture le 15/02/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180213-CM2018004-DE

Délibération N° 2018-004

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusé :

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de Suffrages exprimés : 11

### ATTRIBUTION ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION OLYMPIQUE CYCLISME CENTRE VAR DRAGUIGNAN POUR L'ANNEE 2018

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de partenariat avec l'association Olympique Cyclisme Centre Var Draguignan (O.C.C.V. Draguignan) pour les manifestations sportives suivantes :

- Le 50<sup>ème</sup> Tour Cyclisme International du Haut Var 2018
- Le 4<sup>ème</sup> Grand Prix Cycliste de la Ville d'Ampus

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'O.C.C.V. Draguignan demande le versement de la subvention communale le plus rapidement possible, afin d'organiser les événements sportifs organisés respectivement les 17 et 18 février 2018, et le 29 avril 2018.

En réponse à la demande de l'association, le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer et de verser la subvention suivante :

COMPTE	ORGANISME	MONTANT 2018
6574	Olympique Cyclisme Centre Var Draguignan	1 500,00 €
	TOTAL	1 500,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'organisation des manifestations sportives énoncées ci-dessus,
- APPROUVE le partenariat avec l'association Olympique Cyclisme Centre Var Draguignan,
- DECIDE d'attribuer et de verser une subvention à l'association O.C.C.V. Draguignan pour une somme de 1 500,00€,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au B.P. 2018,
- HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2018-004